



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, désigné représentant de l'Assemblée des Départements de France au Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie**

Amiens, le mercredi 29 septembre 2021

**Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, représente l'Assemblée des Départements de France (ADF) au sein du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui se réunit aujourd'hui. Nouvellement nommé président du groupe de travail sur le handicap et l'autonomie au sein de la commission « solidarité, santé et travail » de l'ADF par le Président François Sauvadet, c'est à ce titre que Stéphane Haussoulier siège dans cette instance nationale.**

### **Un acteur incontournable du secteur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

Créée par la loi du 30 juin 2004, la CNSA contribue au financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment le financement des MDPH, de l'APA, de la PCH et des lieux d'accueil des personnes âgées et handicapées.

Elle assure également une mission d'expertise, d'information et d'animation : mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien aux actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.

Véritable « parlement » du secteur médico-social, le Conseil de la CNSA est un lieu de débats et de réflexion sur les questions liées à la perte d'autonomie qui réunit tous les acteurs concernés : associations, syndicats, services de l'État, Conseils départementaux, parlementaires ou encore professionnels. Son rôle est de définir les orientations et les perspectives de l'action de la CNSA.

Le Président Stéphane Haussoulier a souhaité que le Département de la Somme s'engage fortement dans des aides nouvelles dans le domaine de l'autonomie, en partenariat avec la CNSA :

- le Département financera, avec l'appui de la CNSA, des augmentations des salaires des auxiliaires de vie, professionnelles engagées au quotidien pour aider des personnes âgées et handicapées. Le million d'euros voté par l'Assemblée départementale dès le Budget primitif 2021 au mois de janvier sera versé aux services d'aide à domicile au mois d'octobre pour financer ces augmentations de salaire.
- Dans le cadre de la session du Budget supplémentaire mi-octobre, le Président proposera à l'Assemblée départementale de créer dans la Somme l'aide à la vie partagée, nouvelle prestation co-financée par la CNSA pour aider les personnes âgées et handicapées qui font le choix de l'habitat inclusif.

Le soutien aux services d'aide à domicile et au secteur de l'autonomie est au cœur du Conseil de la CNSA qui se réunit ce jour, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022.

À cette occasion, Stéphane Haussoulier souligne les avancées que constituent les mesures nouvelles mais regrette le manque de concertation avec les Départements, pourtant premiers concernés pour leur mise en œuvre, et demande un modèle de financement pérenne pour la prise en charge de la dépendance, enjeu essentiel de notre société.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« engagé depuis mon élection à la présidence du Conseil départemental de la Somme en faveur de l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment sur les sujets de l'augmentation des salaires des auxiliaires de vie ou le développement de l'habitat inclusif, j'entends peser sur des décisions aux répercussions rapides et concrètes sur le quotidien des personnes concernées. »**

## CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](http://somme.fr/presse)

